

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Reçu en préfecture le 14/01/2026

ID : 025-212500565-20260114-DIV2600A4-AR

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 15/01/2026

DIV.26.00.A4

OBJET : Désignation des agents recenseurs de la Campagne 2026

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485,

Vu le Décret n°2024-888 du 4 septembre 2024 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

Vu les candidatures des intéressés,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés comme agents recenseurs, campagne de recensement 2026 de la commune de BESANCON :

- Mme Liliane AGBO
- Mme Marion ALEXANDRE
- M. Christopher BAROSI
- Mme Valérie BARON
- Mme Marine BARTHÉLÉMY
- M. Hakim BENECHET
- M. Mathieu CABODEVILA
- Mme Odile CARON
- Mme Isabelle CHAILLET
- M. Gabriel CHARRON
- Mme Anne-Marie COPPOLA
- Mme Julie DANIEL
- M. Stéphen DAVID
- Mme Emma DESSI
- Mme Christelle DEVELLE
- M. Yves ÉQUOY
- M. Gilles FOISSARD
- M. Pierre GAINET
- Mme Sylviane GAUTHHEY
- M. Alexandre GRÉSÈQUE
- M. Hakim HAKKAR
- Mme Lucette HAUTBOIS



- Mme Ahamada HOUZAIMATA
- Mme Aurélie JACOT
- Mme Ingrid JACOT
- Mme Aurélie JOSEPH
- Mme Marina KERMORVANT
- M. Olivier LEFEBVRE
- M. Philippe LINARD
- M. Alexis MÉRAT
- Mme Marie-Claude MOISSEEFF
- Mme Margaux MOREL
- Mme Simone MOREL
- M. Pascal OBI
- Mme Emmanuelle PALAIS
- M. Victor PAULO
- Mme Aline PETITHORY
- Mme Sandrine PIERRAT
- Mme Brigitte RERAT
- Mme Marie-Cécile ROUME
- Mme Chloé RUFFIEUX
- Mme Isabelle SIMON
- Mme Catherine TOUZOT

Article 2 : Ils seront chargés, sous l'autorité des coordonnateurs :

- de réaliser la tournée de reconnaissance des logements de leur secteur préalablement au début des opérations de recensement proprement dit,
- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants entre le 15 janvier et le 21 février 2026,
- de rendre compte au coordonnateur chargé de les encadrer de toute difficulté de collecte, au cours de réunions périodiques fixées par ce dernier,
- de vérifier, classer, numérotier et comptabiliser les questionnaires recueillis et de remplir tous documents récapitulatifs afférents aux immeubles recensés.

Article 3 : Ils s'engagent à suivre la formation préalable de deux demi-journées en janvier 2026

Article 4 : Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

Article 5 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture,
- notifié aux intéressés.



Besançon, le 14 JAN. 2026

La Maire

Anne VIGNOT

